



Solidaires Unitaires Démocratiques  
BRANCHE CNRS-INRIA



## REUNION ORGANISATIONS SYNDICALES (OS) - DIRECTION DU CNRS du 10/07/06 THEME : Actions concernant le handicap au CNRS

Direction : Arnold Migus (directeur général, en fin de réunion), Alain Resplandy-Bernard (secrétaire général), Ghislaine Bec (DRH - Politique Sociale), Marie-Laure Bertreau (son adjointe), Daniel Vidal Madjar (Directeur des ressources humaines délégué), Muriel Sinanidès (son adjointe), Marie-Claire Bertelle (DRH, cellule Handicap).

Autres syndicats : SNTRS-CGT, SNPTES-UNSA et SUP-Recherche-UNSA, SNCS-FSU, SNIRSCGC, SNPREEES-FO et Sgen-CFDT.

Sud-Recherche-EPST : Anne-Lise Millan-Brun, Antonio Serpa et Simon Szmidt.

### POINTS D'ACTUALITE

- Projets de jouvence informatique des progiciels de gestion des ressources humaines (**SIRH**) et de gestion budgétaire et financière (**BFC**) : ces outils, opérationnels en 2007, auront des impacts métiers forts pour les gestionnaires de labo ; une rencontre DG/OS aura lieu, associant les Directions concernées (DSI, DRH et DFI). Le SG défend l'utilité de ces nouveaux outils (cf. leur présentation dans le Journal du CNRS), indispensables pour mieux piloter les ressources de l'organisme.
- Question (SNPTES) : quid du devenir des **gestionnaires de labos mutualisés** (regroupement d'unités) ?
- Q (Sgen-CFDT) : il faudrait informer personnellement les agents sur leur **retraite**.
- Q (Sgen-CFDT) : remise en place de la commission « mobilité », pour faire le bilan des **NOEMI** (fonctions ouvertes à la mobilité des ITA).
- Q (Sgen-CFDT) : nomination d'un **DRH** ? -> aura lieu à l'automne.
- Q (SNCS) : articulation des instances d'évaluation du CNRS avec l'**AERES** (Agence de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) : une rencontre est prévue avec Michel Le Boucher (Dr de la MSTP -Mission Scientifique, Technique et Pédagogique chargée d'évaluation et de prospective au sein du Ministère de l'EN, de l'Enseign Sup. et de la Recherche- chargé de la mise en place de l'AERES) et le président du Comité National. L'objectif affiché par le gouvernement est que le décret sur l'AERES sorte en octobre, mise en place à la fin de l'année, constitution d'un portefeuille de 5000 experts, et ensuite, montée en charge progressive.

### HANDICAP

(Cf. 6 dossiers joints pour références documentaires)

#### PRESENTATION DES ACTIONS DU CNRS, par G. Bec


- **REGLEMENTATION** :
  - o Protocole Etat-OS du 8/10/01 sur l'emploi des travailleurs handicapés (TH) dans la Fonction Publique de l'Etat (amélioration du recrutement, du reclassement, de la formation, des conditions de travail et des procédures spécifiques + plans triennaux de développement de l'emploi et d'insertion des TH).
  - o Loi 2005-102 du 11/2/05 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui crée entre autres une obligation pour les administrations d'employer (ou dépenses équivalentes) 6% des effectifs, et de cotiser au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, créé par Décret du 3/5/06), qui pourra financer des actions.
- **HISTORIQUE** : la nouvelle Direction a donné un accord de principe le 24/4/06, pour ouvrir ce « chantier prioritaire » : actions et améliorations en faveur de l'insertion des personnes handicapées. Un groupe de travail (OS, experts, pers. handicapées...) s'est réuni le 19/6, puis la CNAS (Commission Nationale d'Action Sociale) en a débattu le 27/6.

---

Syndicat SUD Recherche EPST

Secrétariat : M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 [contactCnrs@sud-recherche.org](mailto:contactCnrs@sud-recherche.org)  [www.sud-recherche.org](http://www.sud-recherche.org)

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)

- IDENTIFICATION des effectifs (« stock ») :
  - o Difficulté du recensement ;
  - o Définition du handicap imprécise ; déclaration non obligatoire ;
  - o Non spécificité des EPST (excellence scientifique décourage les chercheurs à se déclarer)
- FLUX de recrutement : en 2005, 2,87% des ITA en « stock » - chercheurs ?
  - o Recrutement ITA en 2006 : 33 personnes, soit 6% (CDD art. 27) - n'existe pas pour le moment pour les chercheurs ;
  - o Médecins de prévention font du repérage anonyme (secret médical) ; 70% des agents se rendent à la visite médicale tous les 2 ans ;
  - o Veiller à informer les personnes qu'elles sont déclarées handicapées.
- INSERTION : accompagnement technique, jusqu'à 30 k€/an/pers.
  - o Il existe peu d'associations pour accompagner humainement en milieu professionnel ;
  - o Restent des réflexions à mener sur : accessibilité des locaux (notamment sur les campus universitaires), transports, logements, formation, sécurité, parcours de carrière, mobilité...
- GESTION du fonds :
  - o Le CNRS participe depuis 1997 au fonds interministériel, et en reçoit des aides ;
  - o La distribution se fera dorénavant sur des projets départementaux, avec des projets « originaux » (concurrence avec les services de l'Etat)
- PLAN TRIENNAL, avec commission de suivi
- ACTIONS :
  - o Connaissance du « stock » : enquête ;
  - o Créer un « vivier » de jeunes scientifiques : bourses post-doc inter-EPST sur projets professionnels, débouchant sur concours IR ou chercheurs, et bourses de doctorats fléchées ;
  - o Ouvrir en 2007 2 ou 3 postes de CR.
  - o Elaboration d'un manuel d'accueil

## DEBATS

### **Direction :**

Le SG réaffirme que le CNRS veut avoir une démarche « proactive » vis-à-vis de la nouvelle Loi, et qu'il est préférable d'utiliser les pénalités qu'on aurait à verser pour équiper les labos.

Les pénalités (dues si le CNRS n'atteint pas le quota de 6% de personnes handicapées ou l'équivalent en dépenses pour le handicap), collectées par le FIPHFP, seront payées à partir du budget général (et non pas du budget social) ; on les estime à 3 M€, dont 20% sont exigibles en 2006.

Il faudra que le système de recrutement de chercheurs soit incitatif pour le Comité National : par exemple, s'il existe un chercheur handicapé reconnu apte par la section, le poste lui sera attribué en plus ; ce système est préférable au fléchage.

On pourra avoir une estimation des achats auprès des CAT (Centres d'Aide par le Travail) en 2007, grâce à la BFC.

### **OS :**

Les OS demandent à ce qu'il n'y ait pas de différences de recrutement entre ITA et CH ; réponse DG : tendre vers des concours CH banalisés, et adapter les critères (ex. : plus souple sur les mobilités à l'étranger).

Mise en cause de la politique du CNRS en matière de sous-traitance, qui empêche de créer des postes moins qualifiés pour des personnes handicapées.

Il faudra sensibiliser les DU, car certains d'entre eux « n'en veulent pas ».

Veiller à maintenir dans l'emploi ceux qui y ont droit, notamment s'ils sont en CPA.

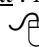

Les OS demandent la mise en place de commissions de suivi régionales, et soulignent que l'accompagnement et l'intégration des nouveaux recrutés n'est pas toujours à la hauteur des ambitions affichées. De plus, leur reconnaissance n'est pas assurée, car le regard porté a toujours tendance à dénigrer la qualité du travail par rapport à « l'avantage » d'être recruté sans concours.


**CONCLUSION** du DG : « Le handicap ne doit pas être perçu uniquement comme une compensation à des difficultés à gérer mais aussi et surtout, au delà des aspects financiers et administratifs, comme une chance en matière de créativité et d'innovation. »

---

### **Syndicat SUD Recherche EPST**

**Secrétariat :** M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 [contactCnrs@sud-recherche.org](mailto:contactCnrs@sud-recherche.org)  [www.sud-recherche.org](http://www.sud-recherche.org)

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)